|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/44-F** |
| **31 mars 2025** |
| **Original: anglais** |
| Égypte (République arabe d') |
| PROCÉDURES À SUIVRE POUR ORGANISER DES RÉUNIONSDE L'UIT-R EN DEHORS DE GENÈVE |

Introduction

L'Égypte considère qu'il est nécessaire de disposer de procédures structurées régissant l'organisation des réunions de l'UIT-R en dehors de Genève, compte tenu en particulier du projet de bâtiment du siège de l'UIT et de la nécessité, pour de nombreux États Membres, de planifier les besoins logistiques et financiers. Des mécanismes clairs pour les délais d'invitation, les consultations et les procédures d'acceptation sont essentiels pour garantir la transparence, la prévisibilité et la participation effective de tous les États Membres.

Examen

La Résolution 5 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires et la Résolution UIT‑R 1‑9 définissent les conditions applicables à la tenue des réunions de l'UIT-R en dehors de Genève, y compris la prise en charge des coûts et la mise à disposition des installations nécessaires par le gouvernement du pays hôte. Toutefois, ces Résolutions ne définissent pas de procédure claire pour la soumission, l'examen et l'acceptation des invitations, et ne précisent pas non plus de calendrier pour les consultations auprès des États Membres. L'absence de procédures structurées peut être source d'incertitudes et compliquer la tâche de certaines administrations quant à la planification de la participation, l'obtention de budgets de voyage supplémentaires et la gestion des exigences en matière de visa, qui varient d'un pays à l'autre.

Pour résoudre ces problèmes, les invitations en vue d'accueillir des réunions de l'UIT-R en dehors de Genève devraient être soumises bien à l'avance, de préférence un an au moins avant la date proposée. Chaque fois que cela est possible, ces invitations devraient être examinées à une réunion précédente de la commission d'études ou du groupe de travail. Si cette discussion est impossible, le BR pourrait mener un processus de consultation par écrit, afin de recueillir les avis des États Membres avant qu'une décision finale soit prise. Cette approche permettra aux administrations d'évaluer en temps voulu les incidences logistiques et financières et les questions liées à l'obtention de visas, de manière à mieux préparer leur participation et à s'assurer qu'elle soit inclusive.

Proposition

L'Égypte propose que le GCR fournisse des orientations au BR sur l'établissement d'une procédure régissant l'accueil de réunions de l'UIT-R en dehors de Genève, en veillant à ce que les invitations soient soumises et examinées au moins un an à l'avance. Ces invitations devraient être examinées à une réunion précédente de la commission d'études ou du groupe de travail ou, si nécessaire, dans le cadre d'une procédure de consultation écrite auprès des États Membres. En outre, les États Membres désireux d'accueillir des réunions devraient être encouragés à manifester leur intérêt suffisamment tôt, afin de faciliter la coordination et la prise de décisions. La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer la transparence, la prévisibilité et l'inclusivité, tout en veillant à ce que les réunions de l'UIT-R continuent d'être organisées efficacement, quel que soit le lieu où elles se tiennent.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_